

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de La Petite Pierre et sur l'abrogation des cartes communales ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'ABROGER** la carte communale de Sparsbach ;

*** de SOLLICITER** l'abrogation de la carte communale de Sparsbach par le Préfet du Bas-Rhin ;

*** de PRECISER** que la présente délibération

- sera transmise à :
 - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
 - Madame le Maire de la Commune de Sparsbach ;
- fera l'objet
 - d'un affichage au siège de la Communauté de communes et à la Mairie de Sparsbach durant un mois ;
 - d'une mention dans le journal : « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
 - d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

Certifié exécutoire

**Pour extrait conforme,
Le Président**